

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 07 Novembre 2011 à 20 h 30

Convocation : 31/10/2011

Affichage : 14/11/2011

Présents : Mesdames, Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et Messieurs, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Longin Olivier, Martin Stephen, Darcq Florian, Gounand Alain

Procuration : Florian Darcq à Oudet Samira, Coulon Rosaline à Bourgeois Danielle, Liard Philippe à Durant Grégoire

Secrétaire de séance : M. Gounand Alain

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, il est demandé d'effectuer quelques précisions et compléments à savoir :

- Monsieur LIARD Philippe a quitté la salle du conseil lorsqu'a été abordé le point sur le recrutement de l'agent communal (agent de maîtrise) car il était personnellement concerné par ce recrutement.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Droit de Place pour Marché AMAP
- Prélèvement automatique pour factures ErDF
- Bien vacant sans maître aux Minerais – Vente aux riverains
 - **SIDEC** :
 - o Amortissements des prestations réalisées
 - o Adhésion services informatiques mutualisés
 - Taxe d'aménagement – Choix du taux
 - Prime exceptionnelle pour agents
 - Remplacement agent d'entretien
- Intégration de la commune de SALANS au SIAR
 - Indemnité de gardiennage pour l'église
 - Vente parcelle ZI

ENVIRONNEMENT

- Subvention pour création d'un Ponton de Pêche PMR
 - Décorations de Noël

VOIRIE

- Choix du Bureau d'Etude pour traverses des Minerais
- Choix du prestataire pour pose de Signalisation d'Intérêt Local

JEUNESSE ET SPORT

- Règlementation pour l'accès au plateau sportif par arrêté

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Droit de Place pour Marché AMAP

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'appliquer à l'association AMAP le droit de place en vigueur lors de leur marché bio, au prorata du nombre de semaines utilisées. Pour rappel celui-ci est actuellement de 125 € par an pour une fois par semaine.

Prélèvement automatique Factures ErDF

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte avec 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures ErDF.

Il autorise également le Maire à signer la convention proposée entre ErDF, la commune et le trésor public actant ce principe.

Bien vacant sans maître aux Minerais – Vente aux riverains

Le Maire informe le Conseil municipal que Messieurs ROY et GAUDRON, souhaitent acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZH n° 49 dont ils sont riverains aux Minerais, devenue propriété de la commune suite à la procédure de bien vacant sans maître.

Le conseil municipal décide d'émettre un accord de principe pour la rétrocession d'une partie de cette parcelle à Messieurs ROY et GAUDRON, avec les frais de notaire et 50 % des frais de bornage à leurs charges. Le prix sera fixé au regard de l'estimation des domaines.

Les parties à rétrocéder pourront être définies précisément lors de l'étude qui va être lancée sur le réaménagement de la traverse des Minerais.

SIDEC

Amortissements des prestations réalisées

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'amortir les subventions d'équipement versées par le SIDEC sur une durée de 10 ans.

Adhésion aux services informatiques mutualisés

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de renouveler l'adhésion aux services informatiques mutualisés pour un montant de 2 190,80€ avec le SIDEC pour l'année 2011.

Taxe d'aménagement – Choix du Taux

Le Maire expose au Conseil municipal qu'une nouvelle taxe d'aménagement remplacera la TLE, la TDCAUE el et TDENS, qui sont des taxes demandées à toutes personnes déposant un permis de construire sur la commune.

La nouvelle taxe peut varier de 1 à 5 % selon les secteurs de la commune, mais les membres du Conseil s'orientent pour un taux uniforme sur la commune.

Comme la TLE, la taxe d'aménagement permet à la commune de financer les équipements divers de voirie nécessaire en cas d'urbanisation d'un nouveau secteur par exemple.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- de fixer le taux à 3 % équivalent à celui de la TLE actuelle,
- d'uniformiser ce taux sur tout le territoire de la commune,
- de n'émettre aucun dégrèvement ni aucune exonération particulière.

Prime exceptionnelle pour agents

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le montant des primes exceptionnelles qui seront versées aux agents communaux pour l'année 2011. Ces primes découlent des 6 critères fixés par le conseil municipal qui ont ensuite été notés par l'exécutif (Maire, adjoints et délégués) pour chacun des agents au regard de leur manière de servir.

Remplacement agent d'entretien

Suite au départ en retraite d'un agent d'entretien de la commune début 2012, le conseil municipal souhaite recruter une nouvelle personne. Au préalable le maire demandera aux agents actuellement en poste, si elles désirent effectuer des heures pour compléter leur temps de travail.

Dans le cas contraire les heures seront effectuées par le nouvel agent (environ 10 h).

Il précise également qu'une annonce sera mise au centre de gestion du jura pour publier ce poste, sachant que des candidatures spontanées ont déjà été reçues.

Intégration de la commune de SALANS au SIAR

La commune de Salans doit mettre aux normes son système d'assainissement devenu caduc. Dans l'une des hypothèses le raccordement à la station de Ranchot et l'intégration de la commune au Syndicat d'assainissement des Roches a été étudiée et a les faveurs des élus de Salans.

Suite à l'exposé du Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, d'intégrer la commune de SALANS au SIAR.

Indemnité de gardiennage pour l'Eglise

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'Eglise à 400 €an sans revalorisation.

Vente parcelle ZI

Le Maire informe le conseil municipal que la commune est de nouveau propriétaire de la parcelle de Monsieur MEUNIER située sur la ZI puisque ce dernier n'a pu construire de bâtiment dans les 2 ans comme le stipule les clauses de la vente initiale.

Il propose par ailleurs au conseil municipal de vendre les parcelles cadastrées ZI n° 332 pour une contenance de 14 a 37 ca et la ZI n° 33 pour 9 a 52 ca à Monsieur ALARD au prix de 8 €/m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur, avec conditions de construction dans les deux ans également.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

Subvention pour création d'un Ponton de Pêche PMR

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu en mairie de Monsieur MOUROT, Président de l'AAPPMA FRD, sollicitant une subvention par la commune concernant le projet d'une création d'un ponton de pêche pour des personnes à mobilité réduite.

Après délibération, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 000 €soit 10% du montant restant à trouver pour que le projet se réalise. Les membres du conseil invitent l'association à solliciter les autres communes si cela n'est déjà fait.

Décorations de Noël

Après débat le conseil municipal décide à la majorité de « concentrer » les décorations de Noël sur la Place Arthur Gaulard ainsi que sur les places centrales des 2 hameaux.

En effet le nombre de décorations dont dispose la commune n'est pas suffisant pour décorer tout le village de façon efficace et pertinente.

Monsieur Gounand doit demander en parallèle des devis pour louer des décorations de Noël pour l'année prochaine.

Choix du Bureau d'Etude pour traverses des Minerais

Le Maire informe le conseil municipal que 6 offres ont été reçues concernant cette consultation et que la commission d'appel d'offre se réunira ultérieurement pour analyser les offres en détail.

Choix du prestataire pour pose de Signalisation d'Intérêt Local

Le Maire informe le conseil municipal que 5 offres ont été reçues concernant cette consultation et que la commission d'appel d'offre se réunira ultérieurement pour analyser les offres en détail.

Règlementation pour l'accès au plateau sportif par arrêté

Le Maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté pour réglementer l'accès au plateau sportif. Cet arrêté fixera les heures d'accès au plateau et les règles de base élémentaire pour une utilisation en adéquation avec l'ordre public (propreté, nuisance, respect du matériel, etc..).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'arrêté proposé par le Maire qui sera affiché sur le site et en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de don concernant les incendies du parc national de la Réunion. Le conseil municipal refuse à l'unanimité des présents de participer à cette donation.
2. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association des Handicapés Physiques et Sensoriels du Jura demandant une subvention. Le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette sollicitation.
3. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Député, Monsieur Jean-Marie SERMIER, expliquant la baisse des cotisations du CNFPT.
4. Le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion du Jura a émis un avis favorable à la modification des heures de travail de Madame PILLOT Annie.
5. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de présentation de spectacle par le Cirque Landri. Une réponse habituelle leur sera faite.
6. Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Franc Comtoise de Confort a été vendue à Monsieur WORMS en juillet dernier.
7. M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il dispose du devis de l'entreprise SAS CHAILLET concernant l'agrandissement de la salle polyvalente, ce qui permet de poursuivre les réflexions en cours sur ce sujet.
8. M. GOUNAND est en attente du devis de l'entreprise TOURNIER pour planter 15 arbres à la Zone Industrielle et 5 autres au City Stade.
9. M. GOUNAND informe le conseil municipal qu'un devis va être demandé à l'entreprise REBILLET pour la création d'un parking à l'entrée du bois, vers les écuries d'Anfer. La commune rebouchera également les trous du chemin d'AF en compensation du passage des affouagistes sur ce chemin.
10. M. GOUNAND souhaite qu'un acompte sur l'attribution des lots soit demandé aux affouagistes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents. Le règlement sera modifié en conséquence.
11. M. LONGIN informe le Conseil municipal que la LiveBox a été installée ce jour à la salle polyvalente.
12. M. FERRAND propose au conseil municipal de reverser la somme de 595 € concernant la vente des cartes jeunes à l'Association Evolution Jeunesse. Cette somme correspond à la participation de la commune pour 3.5 euro par carte, 170 ayant été vendues. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

13. M. FERRAND précise au conseil municipal que les personnes ayant effectuées le SMA (Service Minimum d'Accueil), souhaitent que la somme de 235.17 €perçue par la commune à ce titre, soit reversée au budget du CCAS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

14. M. FERRAND informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école une demande a été faite pour augmenter la somme de 42 €/an/enfants perçue pour le fonctionnement de l'école. En l'état actuel des choses, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande et précise qu'il participe également à l'achat des fournitures s'élevant à la somme de 2 000 €en plus des 42 € Le cas échéant cette augmentation ne pourrait s'analyser que dans le cadre du futur BP 2012.

La séance est levée à 23h 45

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	Procuration
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	Procuration
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	Procuration
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro

